

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE MASSY

Par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2017, la Ville de Massy a approuvé les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1.

La modification simplifiée n°1 a pour objectif d'adapter le document d'urbanisme à l'avancement des projets de la ligne 18 du Grand Paris Express et ainsi faciliter leurs réalisations. Elle a été engagée par arrêté du Maire en date du 2 février 2017 en application des dispositions des articles L 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme. Il s'agit de prévoir des évolutions de certains articles des zones UE, UC et 6UPF afin d'introduire des dispositions particulières pour les constructions et installations nécessaires au réseau de transport public du Grand Paris. Il s'agit également, pour le même objectif, de réduire la surface de l'emplacement réservé n°21 et de permettre l'évolution de sa destination.

Les modalités de mise à disposition du public sont les suivantes

- **Mise à disposition pendant le délai d'un mois, du 26 avril au 30 mai 2017 inclus, du dossier de modification simplifiée en mairie de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; les samedis de 9h à 12h. La mairie sera fermée le vendredi 26 et samedi 27 mai.**

- mise à disposition avec le dossier et pendant le même délai d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie, les remarques pouvant être également adressées par lettre adressée à l'attention de M. le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Massy – 1 avenue du General de Gaulle – 91 300 Massy, qui les annexera au registre,

- mise en ligne du dossier de modification simplifiée n°1 sur le site internet de la commune.

A l'issue de la mise à disposition, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation du bilan de la mise à disposition ainsi que pour l'approbation de cette modification simplifiée.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de la Ville de Massy (Direction Urbanisme, tél. 01 60 13 74 32).